

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d’administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (Énercycle)** tenue au restaurant Le Castel 1954 (5800, boul. Gene-H.-Kruger, Trois-Rivières), **le mardi, vingt-troisième jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq (23 septembre 2025), NEUF HEURES CINQ (9 H 05)**, à laquelle sont présents :

- Monsieur Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan
- Monsieur Claude Boulanger**, Représentant de la MRC de Maskinongé
- Monsieur Luc Dostaler**, Représentant de la MRC des Chenaux
- Monsieur Paul Labranche**, Représentant de la MRC de Mékinac
- Madame Nancy Mignault**, Représentante d’office de la MRC de Maskinongé
- Monsieur Daniel Cournoyer**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières
- Monsieur Guy Simon**, Représentant d’office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

Rés.: 2025-09-5980

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d’office de la MRC de Maskinongé, et résolu d’adopter l’ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l’assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l’ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2025
5. Approbation des directives et des ordres de changement
6. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
7. Réparation du mur de soutènement de l’écocentre de Shawinigan (DDP-2025-424)
8. Autorisation de signature – Modification de la politique de télétravail
9. Autorisation de signature d’une entente de partenariat avec Écotech Québec et E2 Metrix
10. Réduction de termes de règlements d’emprunts
11. Modification de la résolution 2024-12-5851 portant sur l’achat d’un compacteur de 55 tonnes (OS-980)
12. Travaux civils pour la gestion de l’eau de pluie – Écocentre de Trois-Rivières-Ouest (OS-994)

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

- 13. Achat d’une remorque à plancher mobile (OS-996)
- 14. Achat d’un détecteur de méthane portable pour les émissions surfaciques (DDP-2025-428)
- 15. Adoption du budget
- 16. Règlement de tarification 2026
- 17. Programme des dépenses en immobilisation pour les années 2026-2028
- 18. Période de questions
- 19. Levée de l’assemblée

Adoptée à l’unanimité

**Rés.: 2025-09-5981 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL/SÉANCE ORDINAIRE DU
22 AOÛT 2025**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d’administration d’Énercycle tenue le 22 août 2025.

Adoptée à l’unanimité

**Rés.: 2025-09-5982 APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE
CHANGEMENT**

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d’office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d’approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2025-09-5983 CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d’office de la MRC des Chenaux, et résolu d’approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois de septembre 2025, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier.

Adoptée à l’unanimité

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

INIT. SEC.

Rés.: 2025-09-5984 RÉPARATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE
L'ÉCOCENTRE DE SHAWINIGAN (DDP-2025-424)

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour la réparation du mur de soutènement de l'écocentre de Shawinigan ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MADAME NANCY MIGNAULT, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par MONSIEUR LUC DOSTALER, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2025-424, à l'entreprise Construction Thorco inc., selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2025-09-5985 AUTORISATION DE SIGNATURE – MODIFICATION DE LA
POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL

Il est proposé par MONSIEUR LUC DOSTALER, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par MONSIEUR PAUL LABRANCHE, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu de prolonger le projet pilote afférent à la politique de télétravail jusqu'au 31 décembre 2026 en appliquant les modifications apportées aux trois derniers alinéas de la section 6 portant sur l'équipement et le matériel du projet joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Ces modifications retirent le délai maximal de six (mois) initialement exigé pour une personne salariée admissible pour soumettre une demande de remboursement pour l'achat de matériel admissible. Ces modifications n'augmentent cependant pas le montant maximal initialement prévu (500 \$) et il demeure que chaque demande de remboursement *ne pouvait/ne peut être* soumise qu'une seule et unique fois, par chaque personne admissible, et ce, même si le montant maximal n'est pas atteint.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2025-09-5986 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE
DE PARTENARIAT AVEC ÉCOTECH QUÉBEC ET E2
METRIX

Il est proposé par MONSIEUR LUC DOSTALER, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par MONSIEUR CLAUDE BOULANGER, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser le directeur des affaires juridiques et greffier à signer, pour et au nom d'Énercycle, une entente de partenariat avec Écotech Québec et E2 Metrix portant sur l'objet d'un projet d'entente daté du 28 août 2025.

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

INIT. SEC.

Cette dite entente de partenariat est reliée à l’octroi à Écotech Québec de la subvention mentionnée dans le décret 488-2024, daté du 20 mars 2024 et publié à la Gazette officielle du Québec le 10 avril 2024.

Ladite subvention est octroyée par le gouvernement du Québec afin d’appuyer des vitrines technologiques en traitement de l’eau.

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2025-09-5987 RÉDUCTION DE TERMES DE RÈGLEMENTS D’EMPRUNTS

ATTENDU qu’il y a lieu de réduire les termes de certains règlements d’emprunt d’Énercycle ;

ATTENDU que le terme de ces règlements d’emprunt peut être modifié par résolution puisque cette réduction ne change pas l’objet de ces règlements d’emprunt et qu’elle n’augmente pas la charge des contribuables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d’office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu de modifier le terme de chaque règlement indiqué ici-bas par les nouveaux termes prévus à la dernière colonne du tableau ci-joint :

Numéro	Titre	Terme original	Nouveau terme
2009-01-90	Règlement d’emprunt aux fins de procéder au paiement découlant du jugement 400-17-00043-039 de la Cour Supérieure, de l’indemnité à être fixée par le Tribunal Administratif du Québec (TAQ) afférente à l’expropriation des terrains privés désignés et formant une partie du lieu d’enfouissement sanitaire de Champlain, incluant les frais et honoraires professionnels, et tous les autres coûts judiciaires et extrajudiciaires	20 ans	15 ans
2011-02-04	Règlement décrétant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la construction et l’aménagement d’une voie d’accès au site d’enfouissement de Champlain	15 ans	10 ans
2018-06-38	Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 4 217 000 \$ pour la construction de la cellule numéro 5 et du poste de pompage de la cellule numéro 5 du lieu d’enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès	10 ans	5 ans

Il est également résolu de transmettre cette résolution au ministère des Affaires municipales et de l’Habitat.

Adoptée à l’unanimité

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

INIT. SEC.

Rés.: 2025-09-5988 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2024-12-5851
PORTANT SUR L'ACHAT D'UN COMPACTEUR DE
55 TONNES (OS-980)

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d’office de la MRC des Chenaux, et résolu de modifier de nouveau la résolution 2024-12-5851 en ajoutant à la fin de celle-ci l’alinéa suivant :

« Tous les crédits budgétaires nécessaires à l’acquisition de ce compacteur seront constitués par une affectation du montant provenant de l’excédent de fonctionnement non affecté. »

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2025-09-5989 TRAVAUX CIVILS POUR LA GESTION DE L'EAU DE PLUIE
– ÉCOCENTRE DE TROIS-RIVIÈRES OUEST (OS-994)

ATTENDU les prix soumis suite à un appel d’offres pour des travaux pour la gestion de l’eau de pluie à l’écocentre de Trois-Rivières-Ouest :

Entreprises	Prix (taxes en sus)	Conformité
Terrassement BLR inc.	186 706,87 \$	Oui
J.P. Doyon ltée	183 622,12 \$	Oui
Construction & pavage Boisvert	188 256,70 \$	Oui
Construction Thorco	198 513,05 \$	Oui
Excavation Jérémy Forest inc.	149 950,00 \$	Non
Groupco Construction inc.	152 750,00 \$	Oui
Groupe FJH inc.	160 319,09 \$	Oui
Les Entreprises BCI	174 307,17 \$	Oui
Les Entreprises Maxime Gauthier inc.	230 452,71 \$	Oui

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d’octroyer le contrat OS-994, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l’entreprise Groupco Construction inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l’unanimité

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

INIT. SEC.

Rés.: 2025-09-5990 ACHAT D’UNE REMORQUE À PLANCHER MOBILE (OS-996)

ATTENDU les prix soumis suite à un appel d’offres pour l’achat d’une remorque à plancher mobile :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Deloupe	188 200,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d’office de la MRC de Maskinongé, et résolu d’octroyer le contrat OS-996, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l’entreprise Deloupe, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2025-09-5991 ACHAT D’UN DÉTECTEUR DE MÉTHANE PORTABLE POUR LES ÉMISSIONS SURFACIQUES (DDP-2025-428)

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour l’achat d’un détecteur de méthane portable pour les émissions surfaciques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d’octroyer le contrat DDP-2025-428, à l’entreprise ERE inc., selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2025-09-5992 ADOPTION DU BUDGET

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d’office de la MRC des Chenaux, et résolu d’adopter le budget de l’exercice financier 2026 annexé à cette résolution pour en faire partie intégrante.

Ce budget sera transmis aux membres d’Énercycle pour adoption.

Adoptée à l’unanimité

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES SOMMAIRES 2026

REVENUS

Quotes-parts	37 474 218
Transferts	-
Services rendus	12 056 767
Revenus de placements de portefeuille	400 000
Autres revenus d'intérêts	496 852
Autres revenus	6 137 152

TOTAL DES REVENUS	56 564 989
-------------------	------------

CHARGES

Administration générale	3 717 944
Hygiène du milieu	38 811 532
Immobilisations	(63 626)
Service de la dette	8 039 477
Affectations	6 059 602

TOTAL DES CHARGES	56 564 929
-------------------	------------

EXCÉDENT (DÉFICIT) BUDGÉTÉ	60
----------------------------	----

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

REVENUS BUDGÉTAIRES 2026

QUOTES-PARTS

Administration générale	3 410 075
Déchets domestiques et assimilés	7 143 144
Matières recyclables	6 037 281
Matières organiques	16 518 411
Autres (gestion des boues)	4 365 307
	37 474 218

TRANSFERTS

Transferts de droits	-
Autres transferts	-
	-

SERVICES RENDUS

Organismes municipaux	2 695 075
Autres	9 361 692
	12 056 767

REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	400 000
---------------------------------------	---------

AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	496 852
---------------------------	---------

AUTRES REVENUS	6 137 152
----------------	-----------

TOTAL DES REVENUS	56 564 989
-------------------	------------------------

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

CHARGES BUDGÉTAIRES 2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil	217 057
Gestion financière et administrative	1 662 194
Greffé	261 641
Gestion du personnel	477 465
Autres	1 099 587
	<u>3 717 944</u>

HYGIÈNE DU MILIEU

Déchets domestiques et assimilés	9 254 681
Matières recyclables	
Collecte sélective	5 244 093
Matières organiques	13 608 592
Autres	6 606 312
Plan de gestion	2 100
Autres (gestion des boues)	3 503 583
Autres	592 171
	<u>38 811 532</u>

IMMOBILISATIONS

Produit de cession	(187 000)
Perte sur cession d'immobilisations	123 374
	<u>(63 626)</u>

FRAIS DE FINANCEMENT

Intérêts et autres frais	1 580 989
Financement long terme des activités de fonctionnement	(46 680)
Remboursement de capital	6 505 168
	<u>8 039 477</u>

AFFECTATIONS

Immobilisations financées par le budget	3 636 704
Excédent de fonctionnement affecté - Utilisation de surplus	(96 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	2 518 898
	<u>6 059 602</u>

TOTAL DES CHARGES

56 564 929

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

CHARGES BUDGÉTAIRES PAR OBJET 2026

Rémunération et charges sociales	11 805 176
Biens et services	30 421 540
Service de la dette	8 086 157
Contributions à des organismes et autres	302 760
Immobilisations financées par les activités de fonctionnement	3 636 704
Autres affectations	2 312 592
	56 564 929

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

INIT. SEC.

Règl.: 2025-09-72 RÈGLEMENT DE TARIFICATION 2026

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d’office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d’adopter le règlement de tarification de l’année 2026.

ATTENDU la résolution 2025-09-5992 adoptant le budget de l’exercice financier 2026 ;

ATTENDU qu’afin de pourvoir aux diverses dépenses de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle), il y a lieu notamment d’adopter un règlement de tarification pour l’année 2026 ;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Énercycle est autorisée à percevoir les tarifs suivants :

Compétence	Item	Not e	Type de client	Tarif
Toutes	Réclamations, travaux et services non réglementés par le présent tarif ou couverts par une entente		Tous	Valeur du service majorée de 15 %
	Contribution de base pour l’administration générale de la régie intermunicipale (tarif per capita déterminé selon la population de référence établie par le Décret 1792-2024 concernant la population des municipalités locales, des villages nordiques et des arrondissements pour l’année 2025)		Membres seulement	12,63 \$/per capita
2	Gestion des matières recyclables, incluant les matières organiques, autres que les matières sous la responsabilité d’ÉEIQ (tarif per capita déterminé selon la population de référence établie par le Décret 1792-2024 concernant la population des municipalités locales, des villages nordiques et des arrondissements pour l’année 2025)		Membres seulement	83,80 \$/per capita
2	Réception de matières aux écocentres		ICI	160,00 \$/évènement

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

INIT. SEC.

2	Réception de matières non valorisables aux écocentres		Citoyens des municipalités membres seulement (non commercial)	15,00 \$/évènement
2	Réception de pneus hors normes (écocentres de Saint-Étienne-des-Grès [Saint-Étienne] et Champlain seulement)		Tous	250,00 \$/tonne
2	Fourniture de conteneurs destinés aux membres ICI		Membres seulement	420,00 \$/année/conteneur
2	Fourniture de conteneurs ICI (maximum 2 conteneurs 6V ³)		Clients	900,00 \$/année
2	Fourniture et livraison de bacs de 240 litres pour la collecte des matières organiques		Tous	120,00 \$/bac
3	Enfouissement au LET de Saint-Étienne des matières résiduelles collectées et transportées par ou pour les municipalités membres d'Énercycle	1	Membres seulement	108,50 \$/tonne
3	Enfouissement au LET de Saint-Étienne des matières résiduelles n'ayant pas été collectées et transportées par ou pour les municipalités membres d'Énercycle (tarif affiché)	1	Clients	98,00 \$/tonne
3	Enfouissement au LET de Champlain (tarif affiché)	1	Tous	200,00 \$/tonne
3	Accès au LET à Saint-Étienne, pour enfouissement, en dehors des heures affichées		Tous	60,00 \$/15 minutes (minimum 4 heures les jours non ouvrables)
3	Enfouissement au LET de Saint-Étienne des matières résiduelles contenant de l'amiante	1	Tous	180,00 \$/tonne
3	Largage de pneus sur la face active des LET ou au centre de transfert		Tous	20,00 \$/pneu
3	Pesée de camion sans autre service		Tous	20,00 \$
3	Assistance mécanique au déchargement (grattage)		Tous	40,00 \$/évènement
4	Services de base (vidange de fosse septique inscrite pour vidange annuelle par camion standard)		Membres seulement	253,00 \$/année
4	Services de base (vidange de fosse septique inscrite pour vidange aux 2 ans par camion standard)		Membres seulement	157,00 \$/année

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

INIT. SEC.

4	Services de base (vidange de fosse septique inscrite pour vidange aux 3 ans par camion standard)		Membres seulement	125,00 \$/année			
4	Services de base (vidange de fosse septique inscrite pour vidange aux 4 ans par camion standard)		Membres seulement	109,00 \$/année			
4	Vidange supplémentaire de fosse septique non comprise dans le service de base		Membres seulement	253,00 \$/événement + galonnage excédentaire indiqué à la colonne 1 an afférent à la capacité de la fosse			
4	Accessibilité restreinte à une camionnette (s’ajoute au service de base)		Membres seulement	255,00 \$/évènement			
4	Accessibilité restreinte à un bateau (s’ajoute au service de base)		Membres seulement	615,00 \$/évènement			
4	Galonnage excédentaire pour les fosses septiques de 901 à 3000 gallons:		Membres seulement	Tarif par année			
	901 à 999 gallons			1 an	2 ans	3 ans	4 ans
	1000 à 1199 gallons			10,00 \$	5,00 \$	4,00 \$	3,00 \$
	1200 à 1299 gallons			28,00 \$	14,00 \$	10,00 \$	7,00 \$
	1300 à 1499 gallons			60,00 \$	30,00 \$	20,00 \$	15,00 \$
	1500 à 1999 gallons			87,00 \$	44,00 \$	29,00 \$	22,00 \$
	2000 à 2499 gallons			118,00 \$	59,00 \$	40,00 \$	30,00 \$
	2500 à 2999 gallons			227,00 \$	114,00 \$	76,00 \$	57,00 \$
	3000 gallons			318,00 \$	159,00 \$	106,00 \$	80,00 \$
				394,00 \$	197,00 \$	132,00 \$	99,00 \$
4	Galonnage excédentaire pour les fosses septiques de plus de 3000 gallons :		Membres seulement	Tarif par année			
				1 an	2 ans	3 ans	4 ans
				394,00 \$	197,00 \$	132,00 \$	99,00 \$
				+0,25 \$ par gallon recueilli à compter de 3 001 gallons	+0,25 \$ par gallon recueilli à compter de 3 001 gallons	+0,25 \$ par gallon recueilli à compter de 3 001 gallons	+0,25 \$ par gallon recueilli à compter de 3 001 gallons

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

INIT. SEC.

4	Seconde visite ou urgences ou déplacements inutiles ou vidange effectuée entre le 1 ^{er} novembre et le 30 avril		Membres seulement	100,00 \$/évènement
4	Modification de rendez-vous et couvercle vissé		Membres seulement	50,00 \$/évènement
4	Traitement de boues (non transportées)		Tous	60,00 \$/tonne
4	Supplément lié à la distance du réseau routier asphalté pour les territoires non organisés (TNO) de la MRC de Mékinac : 11 à 40 41 à 70 km 71 à 100 km 101 à 200 km 201 km et plus		Membres seulement	50,00 \$ 100,00 \$ 150,00 \$ 300,00 \$ 400,00 \$
4	Déplacement d’une citerne		Tous	200,00 \$/évènement
4	Déplacement d’un camion des boues		Tous	145,00 \$/heure
Notes				
1	Minimum 1 tonne			
Compétence	Les compétences d’Énercycle se définissent comme suit :			
2	Collecte sélective et traitement des matières recyclables			
3	Élimination des matières résiduelles			
4	Gestion des boues			

ARTICLE 2 Toute somme impayée, devenue due et exigible par Énercycle porte intérêt au taux de 15 % par an calculé quotidiennement.

Nonobstant ce qui précède, l’alinéa 1 de l’article 2 ne s’applique pas aux personnes morales de droit public.

ARTICLE 3 La computation du retard débute le jour où les sommes deviennent exigibles.

ARTICLE 4 Lorsqu’un chèque ou un ordre de paiement est donné en paiement et que le paiement en est refusé par le tiré, des frais administratifs au montant de trente-cinq (35) dollars sont réclamés au tireur du chèque ou de l’ordre de paiement.

ARTICLE 5 À l’exclusion des membres d’Énercycle, les usagers qui souhaitent acheminer des matières résiduelles aux installations d’Énercycle et se prévaloir de ses services de facturation devront ne pas avoir de solde dû à Énercycle depuis plus de 30 jours et maintenir une couverture de fonds conforme à la *politique d’ouverture et de maintien de comptes pour la réception de matières aux lieux d’enfouissement technique (LET) et aux centres de transfert* adoptée le 12 mai 2009 par l’entremise de la résolution 2009-05-3468 et modifiée par la résolution 2025-08-5972.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

L'accès aux installations d'Énercycle sera refusé au client en défaut de l'une ou l'autre des conditions indiquées ci-dessus. Les installations couvertes par la présente sont constituées des lieux d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès et de Champlain.

Les clients qui ne souhaitent pas se prévaloir des services de facturation ont la possibilité de payer comptant le service ou de se prévaloir du mode de paiement par carte de crédit ou du mode de paiement par débit, lorsque ces modes de paiement sont disponibles.

ARTICLE 6 Lorsqu'un tarif prévoit une tarification particulière applicable aux membres et à leurs citoyens, Énercycle peut exiger la présentation, comme preuve de résidence, d'une pièce d'identité établissant l'identité du résident, son adresse ou toute autre information pertinente.

ARTICLE 7 Les TPS, les TVQ et les redevances à l'enfouissement de même que toutes autres taxes, redevances, droits, déboursés ou prélèvements, exigibles par quelque palier gouvernemental que ce soit, sont en sus des tarifs indiqués ci-dessus et seront ajoutés à ceux-ci.

ARTICLE 8 Les dispositions du présent règlement prévalent sur toutes dispositions incompatibles édictées en vertu d'un règlement entré en vigueur préalablement.

ARTICLE 9 Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2025-09-5993

**PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR
LES ANNÉES 2026-2028**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'adopter le programme des dépenses en immobilisation pour les années 2026 à 2028 joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Programme de dépenses en immobilisations 2026-2028

		Année d'investissement				
		2026	2027	2028		
Compétence	Description du projet	2026	2027	2028	Total	Mode de financement
Recyclage	Ameublement et équipement de bureau	57 155			57 155	Activités de fonctionnement
Recyclage	Autres infrastructures	3 078 234			3 078 234	Activités de fonctionnement
Recyclage	Autres infrastructures	4 220 498			4 220 498	Surplus accumulé affecté
Recyclage	Véhicules, machinerie et équipements	556 434	-	-	556 434	Crédit-bail
LET St-Étienne	Ameublement et équipement de bureau	15 748			15 748	Activités de fonctionnement
LET St-Étienne	Autres infrastructures	68 242			68 242	Activités de fonctionnement
LET St-Étienne	Bâtiments	1 038 232	-		1 038 232	Surplus accumulé affecté
LET St-Étienne	Bâtiments	89 239	2 241 483		2 330 723	Règlement d'emprunt
LET St-Étienne	Cellules d'enfouissement	4 995 057		3 787 701	8 782 759	Règlement d'emprunt
LET St-Étienne	Véhicules, machinerie et équipements	514 859	598 429	-	1 113 287	Crédit-bail
LET St-Étienne	Véhicules, machinerie et équipements	524 203	244 211	244 579	1 012 993	Activités de fonctionnement
LET St-Étienne	Véhicules, machinerie et équipements	194 227			194 227	Surplus accumulé affecté
LET Champlain	Site et cellules d'enfouissement	26 247			26 247	Activités de fonctionnement
Boues	Ameublement et équipement de bureau	28 767			28 767	Activités de fonctionnement
Boues	Véhicules, machinerie et équipements	8 399			8 399	Activités de fonctionnement
Boues	Véhicules, machinerie et équipements	-	1 198 159	-	1 198 159	Surplus accumulé affecté
Total		15 415 540	4 282 283	4 032 280	23 730 102	

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

INIT. SEC.

Rés.: 2025-09-5994 **LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu de lever l’assemblée à neuf heures quinze (9 h 15).

Signé par :


E9F247B404DF4FF...

Adoptée à l’unanimité

SECRÉTAIRE